



**AIRMAP**

Association Internationale de  
Recherche en Management Public

**iae**lyon  
SCHOOL OF MANAGEMENT

UNIVERSITÉ LYON III  
**JEAN MOULIN**



## 4ème colloque AIRMAP : Les nouveaux territoires du management public

**IAE Lyon, 28 et 29 mai 2015**

### Thème du colloque

#### **Esprit du colloque**

L'Association Internationale de Recherche en Management Public (AIRMAP) regroupe des institutions ainsi que des chercheurs français et étrangers spécialisés dans les domaines du management public et de l'action publique. Lieu d'échange entre les milieux universitaires et les acteurs de l'agir public, l'AIRMAP est aussi un lieu d'exploration d'idées, d'instruments novateurs pour améliorer l'action publique.

Les derniers colloques de l'AIRMAP ont porté sur « Management public et politiques publiques à l'épreuve de la crise internationale » (Versailles-Saint-Quentin, juin 2011), sur « Valeurs publiques » (Paris 2, décembre 2012), et sur « Management public : et si les fins justifiaient les moyens (Aix-en-Provence, mai 2014). Le 4<sup>ème</sup> colloque de l'AIRMAP se déroulera à l'IAE de Lyon et portera sur "**les nouveaux territoires du management public**".

L'AIRMAP invite les communautés des sciences de gestion et des sciences sociales à présenter sur le thème des nouveaux territoires du management public :

- des communications théoriques ;
- des travaux d'enquêtes de terrain ;
- des exposés de nouveaux instruments opérationnels, des méthodes inédites et de diagnostics.

IAE Lyon, Manufacture des Tabacs | 6, cours Albert Thomas - 69008 Lyon | France

[www.airmap.fr](http://www.airmap.fr)

[iae.univ-lyon3.fr](http://iae.univ-lyon3.fr)

Le colloque est soucieux de mettre en valeur notamment :

- le pluralisme des approches théoriques et contextuelles ;
- les diagnostics fondés sur des enquêtes de terrain locales et comparatives ;
- les nouveautés des démarches opérationnelles ;
- le dynamisme des jeunes chercheurs.

## **Le thème : les nouveaux territoires du management public**

Cette question des nouveaux territoires de la gestion qui interpelle les managers et les chercheurs en sciences de gestion, sciences juridiques et sociales s'inscrit dans un courant ancien et fécond. Dès 1936, Gaus, White, et Dimock notaient dans la préface de leur ouvrage « The Frontiers of Public Administration » que « l'étudiant en administration publique est désormais confronté à un torrent littéralement écrasant de nouveaux organismes administratifs et problèmes devant être assimilés et évalués ». C'est évidemment un thème d'actualité. Les mutations sociétales, la redéfinition des missions de l'État, la reconfiguration des institutions territoriales ... sont autant de phénomènes qui invitent à s'interroger sur "les nouveaux territoires du management public". Le récent pamphlet de Mintzberg (2014) milite en ce sens.

Cette rencontre entre un problème et une communauté de chercheurs et praticiens, apportera sans nul doute, des productions théoriques inédites, des analyses de terrain et des retours d'expériences enrichissants mais également des propositions originales d'outils et de méthodologie. Notre communauté a le souci de développer des approches théoriques pluralistes entre praticiens et chercheurs et de promouvoir la formation de jeunes chercheurs au travers d'ateliers doctoraux dédiés.

Depuis la fin du XXe siècle, les pays du monde entier ont été les témoins de bouleversements sociaux, économiques, démographiques, politiques et techniques complexes qui ont nécessité des changements dans la gouvernance publique. Ces bouleversements ont conduit à l'avènement très largement répandu, selon des rythmes et modalités très variés des principes du *New Public Management (NPM)* dans la gestion publique. Après de longues années de réformes, plus ou moins inspirées des préceptes du *New Public Management*, il convient naturellement de s'interroger sur les nouvelles frontières de l'action et de la gestion publique, nouvelles frontières politiques, institutionnelles, technologiques mais aussi politiques et conceptuelles. Dans ce contexte multiforme, le NPM serait-il mort ? De nouvelles approches seraient-elles en train de naître de ses cendres ?

### **Les enjeux d'un bouleversement du cadre institutionnel territorial**

La première question ayant trait à la façon de distribuer la puissance et le pouvoir entre le niveau national et infranational mais aussi entre acteurs, continue à occuper une position de premier plan dans l'agenda politique national de la plupart des pays. La décentralisation est un phénomène complexe avec la question de la répartition géographique du pouvoir et des compétences entre les entités au niveau international, national, sous-national et local de la gouvernance. Le débat sur la réforme territoriale et la question liée des effets de la

décentralisation et de la déconcentration sur la politique et le management publics sont là aussi nécessaires pour témoigner en France de la vitalité de ce débat. Le changement de paysage institutionnel modifie profondément l'autonomie et la responsabilité des organisations publiques et de leurs acteurs. En France, les établissements publics de coopération intercommunale intégrés (métropoles, communautés urbaines, d'agglomération et de communes) constituent en effet une nouvelle échelle de référence pour bon nombre de sujets (Regourd *et al.*, 2012 ; Monjal, Aubelle, 2013). Ces changements posent la question de la mise en œuvre de cette responsabilité, notamment en termes de gestion des ressources humaines et de finances : quels rôle et responsabilité peut-on ainsi accorder aux managers de services déconcentrés ou aux cadres de proximité de collectivités territoriales ou encore aux directeurs de services ou d'organisations publiques ?

### **La question de la gouvernance et de l'avènement du Post-NPM**

La deuxième question porte sur l'après NPM suite à une sérieuse mise en cause des réformes néolibérales depuis les crises financières 2008 et 2011. Cette question comporte plusieurs interrogations. Notamment, elle interroge sur la place des acteurs sociaux dans la gouvernance publique et sur l'avènement de la société civile dans la politique publique dans une perspective dite de « New Public Governance » (Osborn, 2006), consacrée internationalement dans les prescriptions de l'agenda 21 mais aussi dans la gestion publique quotidienne par le renforcement des droits de l'usager. Elle pose la question non du partage du territoire entre organisations mais de la construction commune d'un territoire pour pouvoir agir de façon coordonnée (Chappoz, 2008).

Ainsi les réformes post-NPM (Klijn 2011) sont principalement orientées vers l'inter-organisationnel. Elles visent à améliorer la coordination horizontale des organisations publiques entre elles et avec les autres acteurs. Une notion communément admise est que la collaboration entre les frontières organisationnelles, politiques et administratives permettra une élaboration de politiques une mise en œuvre et une prestation de services plus efficaces. Les politiciens sont censés être porteurs du compromis entre de multiples parties prenantes, tandis que les fonctionnaires sont des gestionnaires de réseaux et les dirigeants de partenariat. Ces évolutions impliquent un modèle mixte de services mélangeant prestations internes et services soumis aux lois du marché. Elles peuvent conduire à l'avènement d'un style de gestion holistique axé sur le client, avec un accent mis sur les procédures, l'impartialité, les normes éthiques et un contrôle fort centralisé (Lodge et Gill, 2010 ; Christensen, 2012). Cette thématique soulève notamment la question du rôle des différentes parties prenantes, du rôle assigné au contrôle de gestion, et à l'encadrement de la place de l'éthique et des valeurs dans la conduite de l'action publique.

Par ailleurs, d'autres auteurs (Frederickson, 1996; Denardt and Denardt, 2000 ; du Gay, Alvesson and Armbrüster, 2005; Hood and Margetts, 2007; Bourgon, 2007; O'Flynn, 2007; Perry, Hondeghm and Wise, 2010; Harrison, Guerrero, *al.*, 2012; Pollitt and Bouckaert, 2011; Hood, 2014; Pollitt, 2014) soulignent la coexistence de plusieurs tendances (New Public Administration, Public Service Motivation, Public Values, New Public Service, Organisation Néo-Wébérienne, E-Government). Toutefois, le manque du recul vis-à-vis de ces expériences

rend difficile l'identification d'un mouvement majeur quelconque pour le post-NPM. Ils observent néanmoins la persistance de deux modèles majeurs de l'organisation publique, la bureaucratie et le NPM dans le champ du management public. Dès lors, se pose une autre interrogation. Le post-NPM donnera-t-il lieu à un autre « one best way » ou/et à une/des hybridations des modèles adaptées au contexte local (Boyer, 1997) ?



Charles Le Brun - Les reines de Perse aux pieds d'Alexandre dit aussi la tente de Darius

### **La question de la frontière public-privé**

La troisième question induite par les réformes et évolutions engagées depuis le NPM est celle de la frontière entre public et privé. Y-a-t-il encore des singularités dans le management dit "public", et un territoire propre pour la gestion publique ? Certains auteurs insistent sur les ressemblances entre organisations publiques et privés (Murray, 1975 ; Driscoll, Cowger, Egan, 1979 ; Parenteau, 1992) et mettent en évidence les composantes fondamentales, la similitude de l'activité de gérer quel que soit le milieu le rapprochement et même la fusion des deux secteurs public et privé. Cependant selon Bozeman 1987 deux formes d'autorité animent le corps social, l'autorité politique et l'autorité économique. Une organisation est dès lors publique dans la mesure où elle exerce ou est contrainte par l'autorité politique. La distinction en ces deux sphères est également liée aux traditions relatives à la conception du droit (Caillosse, 1996). Pour autant, la mise en œuvre du Nouveau Management Public au sein de la sphère publique se traduit notamment par des déplacements de frontières entre les sphères publique et privée en termes de fourniture des services publics qu'il s'agisse d'externalisation de certaines fonctions dans les organisations publiques ou de la réalisation de partenariats public-privé (Hafsi, 2009), mais aussi en termes de porosité entre valeurs publiques et privées.

## Les enjeux pour la gestion publique des nouveaux territoires numériques

L'émergence de nouveaux territoires numériques (e-gouvernement *versus* e-démocratie, e-administration *versus* e-organisation) bouleverse la géographie des institutions territoriales. Diverses e-stratégies ont été développées depuis les fin des années 90 en ce qui concerne le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le fonctionnement des services publics et ceci à tous les niveaux, local, national et supranational (Gerbod, Paquet, 2001). Ces technologies visent notamment à améliorer le service au citoyen (mise à disposition de formulaires et déclarations en ligne) à faciliter la communication entre services et entre administrations et à alléger la gestion des services (archivage des documents électroniques, etc.).

Les stratégies de mise en place de ces nouveaux territoires numériques sont complexes et soulèvent des questions juridiques de sécurité et de protection des données, de respect de la vie privée et de la valeur de l'authentification. Elles posent le problème de la compatibilité entre des objectifs managériaux d'interopérabilité et d'intégration des bases de données et ceux du respect des normes publiques et démocratiques d'équilibre des pouvoirs entre entités et entre entités et citoyens. Faut-il gouverner de plus en plus à l'aide de données agrégées de profils d'utilisateurs ? Quelle place faut-il donner à ce nouveau territoire ? Quels rôles peuvent-ils être alloués aux différentes parties prenantes (dont les usagers ...) dans l'élaboration et l'évaluation de ces politiques publiques numériques ?

**Toutes ces questions soulignent le caractère novateur et central des nouveaux territoires du management public. Ces interrogations ne sont pas exhaustives. Toute contribution traitant des nouveaux territoires du management public est la bienvenue**

## Éléments Bibliographiques

BOZEMAN B., 1987, *All organizations are public: bridging public and private organizational theories?*, Jossey-Bass, San Francisco.

BOYER R., 1997, Evolution des modèles productifs et hybridation: géographie, histoire et théorie, CEPREMAP, CNRS et EHESS.

CAILLOSE J., 1996, « Droit public – droit privé : sens et portée d'un partage académique », *Actualité Juridique – Droit Administratif*, n° 12, pp. 955-964.

CHAPPOZ Y., 2008, « Les politiques contractuelles de développement territorial et le jeu des acteurs », in HURON D., SPINDLER J. (éd.), *Le management public en mutation*, L'Harmattan, Paris, p.223-238.

CHRISTENSEN T., 2012, "Post-NPM and changing public governance", *Meiji Journal of Political Science and Economics*, vol.1, p. 1-12.

DENHARDT R.B., DENHARDT J.V., 2000, "The New Public Service: Serving rather than Steering", *Public Administration Review*, November/December 2000, vol. 60, N°6, pp. 549-559.

DU GAY P., ALVESSON M., ARMBRÜSTER T., 2005, *The values of bureaucracy*, Oxford.

DRISCOLL J.W., COWGER G.L., EGAN R.J., 1979, "SMR Forum: private managers and public myths – public managers and private myths", *Sloan Management Review*, vol.21, n°1, p.53-57.

FREDERICKSON H.G., 1996, "Comparing the Reinventing Government Movement with the NPM", *Public Administration Review*, vol. 56, no. 3, May/June.

GAUS J.M., WHITE L.D., DIMOCK M.E., 1936, *The frontiers of public administration*, University of Chicago Press, Chicago.

GERBOD D., PAQUET F., 2001, *Les clés de l'e-administration*, EMS, Paris.

HAFSI T., 2009, « Partenariats public-privé et management de la complexité : les nouveaux défis de l'Etat », *Revue Française d'Administration Publique*, 2009/2, n°130, p. 337-348.

HARRISON T.M., GUERRERO S. et al., 2012, « La transparence gouvernementale et le cyber-gouvernement : les enjeux démocratiques selon une perspective publique », *érudit*, vol. 18, n°-2, pp.1-20.

HOOD C., MARGETTS H., 2007, *The tools of government in the digital age*, Palgrave Macmillan, N.Y.

HOOD C., 2014, *Not what it said on the tin? Reflections on three decades of public management reform*, 8th International Public Sector Conference, University of Edinburgh Business School, 2-4 September 2014.

KLIJN F., 2011, « On the consistency of deferred acceptance when priorities are acceptant substituable », *Mathematical Social Sciences*, vol. 62, p.101-103.

LODGE M., GILL D., 2011, "Toward a new era of administrative reform?: the myth of post-NPM in New-Zealand", *Governance*, vol. 24, n°1, p.141-166

MINTZBERG H., 2014, *Rebalancing society, radical renewal, beyond right, left and center*. [www.mintzberg.org/sites/default/files/rebalancing\\_society\\_pamphlet.pdf](http://www.mintzberg.org/sites/default/files/rebalancing_society_pamphlet.pdf)

MONJAL P.Y., AUBELLE V., 2013, *La France intercommunale. Regards sur la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010*, L'Harmattan, Paris.

MURRAY M.A., 1975, « Comparing public and private management: an exploratory essay », *Public Administration Review*, n°35, p.364-371.

OSBORNE S.P. (2006), *The New Public Governance?*, *Public Management Review*, Vol. 8, Issue 3 2006, pp. 377-387.

O'FLYNN J., 2007, "From New Public Management to Public value: Paradigmatic Change and Managerial Implications", *The Australian Journal of Public Administration*, vol. 66, N° 3, pp; 353-366.

PERRY J.L., HONDEGHEM A., WISE L.R., 2010, "Revisiting the Motivational Bases of Public Service: Twenty Years of Research and an Agenda for the Future", *Public Administration Review*, September/October, 2010, pp. 681-690.

PARENTEAU R., 1992, *Management Public: Comprendre et Gérer les Institutions de l'État*, PUQ, Québec.

POLLITT CH. AND BOUCKAERT G., 2011, *Public Management Reform, A comparative analysis: New Public Management, Governance, and the neo-weberian state*, Oxford Press, Third Edition.

POLLITT CH., 2014, *The Age of Austerity: Managerialism Redux?*, 8th International Public Sector Conference, University of Edinburgh Business School, 2-4 September 2014.

REGOURD S., CARLES S., GUIGNARD D. (éd.), 2012, *Réformes et mutations des collectivités territoriales*, L'Harmattan, Paris.

## Organisation du colloque

### Contribution et participation au colloque

Vous pouvez contribuer de plusieurs manières :

#### 1. Présenter une communication en français ou en anglais :

Les intentions de communications doivent être envoyées avant le **5 janvier 2015**, sous forme d'un résumé de 4 500 caractères au maximum précisant le titre de la communication, les auteurs (avec leurs coordonnées), les enjeux du sujet, le positionnement théorique, la problématique, la méthode et les principaux résultats ainsi que quelques indications bibliographiques. Elles peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Le texte complet d'une vingtaine de pages (40 000 caractères au maximum) doit être envoyé pour le **27 avril 2015**.

**Normes** : MS Word, times New Roman, taille 10, simple interligne. 2,3 cm de marge à gauche ; 4,4 cm de marge à droite ; 2,5 cm en haut et 3cm en bas, et reliure 0 cm. Format papier B5 (18, 2 x 25,7). 1<sup>er</sup> niveau. La page de titre doit apparaître sur une page séparée du corps du texte et indiquer : le titre de la communication, les auteurs, la personne à contacter + 5 mots clés. Pour chacun des auteurs, faire figurer sur cette page : nom, organisme ou université d'affiliation, adresse postale, téléphone, adresse électronique. Lors de l'envoi du texte complet, il est demandé aux auteurs sur la

première page d'insérer un résumé (1 200 caractères au maximum) en français et en anglais au dessus des mots clés.

## 2. Organiser et piloter un atelier :

Ces tracks seront diffusés ultérieurement.

## 3. Participer aux ateliers doctoraux :

Les intentions de communications doivent également être envoyées avant le **5 janvier 2015**, sous forme d'un résumé de 4 500 caractères au maximum précisant le titre de la communication, les auteurs (avec leurs coordonnées), le sujet de thèse, le projet doctoral et ses enjeux, la problématique, le positionnement théorique, la méthode et les principaux résultats d'ores et déjà obtenus.

Le texte complet d'une vingtaine de pages (40 000 caractères au maximum) doit être envoyé pour le **27 avril 2015**.

**Normes** : MS Word, times New Roman, taille 10, simple interligne. 2,3 cm de marge à gauche ; 4,4 cm de marge à droite ; 2,5 cm en haut et 3cm en bas, et reliure 0 cm. Format papier B5 (18, 2 x 25,7). Les titres et sous-titres doivent être en gras, sur une ligne séparée, en majuscules pour les titres de 1<sup>er</sup> niveau. La page de titre doit apparaître sur une page séparée du corps du texte et indiquer : le titre de la communication, les auteurs, la personne à contacter + 5 mots clés. Pour chacun des auteurs, faire figurer sur cette page : nom, organisme ou université d'affiliation, adresse postale, téléphone, adresse électronique.

**Les intentions de communications et les projets d'atelier sont à adresser par voie électronique à l'adresse suivante : [colloque@airmap.fr](mailto:colloque@airmap.fr)**

### **Valorisation**

Plusieurs types de valorisations sont envisagés pour les communications. Après sélection par le comité scientifique du colloque, certaines communications pourront être proposées pour publication d'un numéro thématique de la revue électronique de l'AIRMAP **Gestion et Management Public** référencée dans le classement FNEGE.

### Calendrier

<b>15 septembre 2014</b>	Diffusion de l'appel à contributions
<b>5 janvier 2015</b>	Envoi des intentions de communication
<b>26 janvier 2015</b>	Avis du comité scientifique aux auteurs
<b>27 avril 2015</b>	Envoi des textes définitifs
<b>28-29 mai 2015</b>	Colloque AIRMAP 2015

### Comité scientifique, membres pressentis

Emmanuel ABORD DE CHATILLON, Université de Grenoble  
Simon ANDERFUHREN-BIGET, Université de Genève  
Mourad ATTARCA, Université de Versailles Saint Quentin  
Annie BARTOLI, Université de Versailles Saint Quentin  
Yves BOISVERT, Ecole Nationale d'Administration Publique, Québec  
Marc BONNET, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
Laid BOUZIDI, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
David CARASSUS, Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Véronique CHANUT, Université Paris 2  
Yves CHAPPOZ, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
Stéphanie CHATELAIN-PONROY, Conservatoire National des Arts et Métiers  
Jacques CHEVALLIER, Université Paris 2  
Hervé CHOMIENNE, Université de Versailles-Saint Quentin  
Jean-Pierre CLAVERANNE, IFROSS Recherche- GRAPHOS, Université de Lyon 3  
Thierry COME, Université de Reims  
Céline DESMARAIS, Université de Savoie  
Jean DESMAZES, Université de La Rochelle  
Yves EMERY, Institut des Hautes Etudes en Administration Publique, Lausanne  
Pierre FENIES, Université d'Auvergne  
Remy FEVRIER, CNAM Paris  
Patrick GIBERT, Université Paris Ouest  
Marie GORANSSON, Université Libre de Bruxelles  
Gilles GUGLIELMI, Université Paris 2  
Solange HERNANDEZ, IMPGT, Aix-Marseille Université  
David HURON, Université Nice-Sophia Antipolis

Gilles JEANNOT, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées  
 Jean LACHMANN, Chambre Régionale des Comptes du Centre-Limousin  
 Robert LE DUFF, Université de Caen  
 Patrick LE LIDEC, Science Po Paris  
 Erick LEROUX, Université Paris 13  
 Marc LEROY, Université de Reims  
 Frédéric MARTY, CNRS, Gredeg  
 Antoine MASINGUE, IAE de Valenciennes  
 Jan MATTIJS, Solvay Brussels School of Economics & Management  
 Christophe MAUREL, Université du Maine  
 Ulrike MAYRHOFER, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
 Bachir MAZOUZ, Ecole Nationale d'Administration Publique, Québec  
 François MEYSSONNIER, Université de Nantes  
 Etienne MINVIELLE, CNRS, Cermes 3, Institut Gustave Roussy  
 Christian MOUHANNA, CNRS, Cesdip  
 Florence NOGUERA, Université de Montpellier 3  
 Gérald ORANGE, Université de Rouen  
 Christophe PASCAL, IFROSS Recherche - GRAPHOS, Université Jean Moulin Lyon 3  
 Martial PASQUIER, Institut des Hautes Etudes en Administration Publique, Lausanne  
 François PICHault, Université de Liège  
 Pierre-Charles PUPION, Université de Nantes  
 Hae-ok PUYN, Université d'Orléans  
 Madina RIVAL, Conservatoire National des Arts et Métiers  
 Isabelle SAUVIAT, Université de Tours  
 Aline SCOUARNEC, Université de Caen  
 Grégory SPIETH, Université d'Orléans  
 Jacques SPINDLER, Université Nice-Sophia Antipolis  
 Bruno TIBERGHEN, IMPGT, Aix-Marseille Université  
 Stéphane TREBUCQ, Université de Bordeaux  
 Jean-Marc VANDENBERGH, CAPAC, Belgique  
 Didier VINOT, IFROSS Recherche - GRAPHOS, Université Jean Moulin Lyon 3

## **Comité d'organisation**

Yves CHAPPOZ, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
 Martine CHOREIN, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
 Jean-Baptiste CAPGRAS, IFROSS Recherche - GRAPHOS, Université Jean Moulin Lyon 3  
 Delphine GRECO, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
 Catherine PARMENTIER, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3  
 Eric THIVANT, IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3

 **Contact**

Site internet : <http://www.airmap.fr/>

Contact : [airmap.managementpublic@gmail.com](mailto:airmap.managementpublic@gmail.com)